

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**15 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

06 Octobre 2022

Délibération n°

**2022.10.54****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

**Absents :** Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

**AVENANT POUR LE MARCHÉ DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS  
DE MONISTROL SUR LOIRE, AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT APRES  
AVIS DE LA CAO**

Le prestataire SUEZ, par recommandé, a sollicité un changement du calcul de la formule de révision annuelle (bloqué à 2%) pour faire face à la forte augmentation des coûts de transport comme le prévoit le CCAP du marché « transport et traitement des lixiviats ».

Il a été convenu que seule la partie transport serait concernée et serait bloquée à 7% annuel.

De plus, la formule de révision s'appliquerait trimestriellement. Il n'y aurait pas d'effet rétroactif.

Un avenant au marché initial doit être fait pour prendre en compte ces modifications.

Ce point a été présenté et validé par le Commission d'Appel d'Offre du 12-10-2022.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer l'avenant au marché de transport et de traitement des lixiviats de Monistrol sur Loire, après avis favorable de la CAO, selon les conditions suscitées.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

**POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE**

**S.Y.M.P.T.O.M**  
17, Rue du Général de Chabron  
BP 20029  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
Tél : 04 71 75 57 57

**Le Président**

  
**Jean-Paul LYONNET**